



Abattement fiscal economit d energie

Par **Basculant24**, le **10/11/2010** à **21:38**

Bonjour, en 2006, j'ai fait changer une chaudière plus économique, le fournisseur me propose une chaudière eco pour bénéficier d'une réduction fiscale de 15% à condition qu'elle soit installée par un pro, le fournisseur n'est pas un installateur, néanmoins m'a conseillé un pro, ceci fait, et payé, ma déclaration sur le revenu pour 2006, cette réduction a été prise en charge, sans problèmes avec factures à l'appui.

Le 10 NOV 2010 je reçois un recommandé du contrôle fiscal, pour un redressement, impôt de 852 € + Intérêt de retard 97 € + Majoration 85 € (1758 €)

Total 1034 €, malgré que ma bonne foi n'étant pas mise en cause.

Il fallait que se soit le fournisseur soit en même temps installateur, ce n'était pas le cas. Est-ce ou pas un abus de pouvoir ? que dois-je faire ?